



CHS-CT du 25/02/2020

Vos représentants quittent la séance !

Après deux mois de mouvement social à la DDFiP de l'Isère, le CHSCT se réunissait en seconde instance mardi 25 février. Face au mépris du DDFiP, la réunion a tourné court. Solidaires et la CGT ont lu chacun une liminaire pour souligner l'inquiétude des collègues face à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité, face à la rétention d'informations sur les projets de la DDFiP, et pour revenir sur le comportement honteux de la direction lors du dernier mouvement social. Pour rappel, la Direction s'est particulièrement distinguée par les menaces de sanctions administratives lors du piquet de grève du 10 janvier dernier et une application de retenues sur salaire au-delà de la quotité saisissable, sans aucune preuve d'humanité ; ainsi, les prélèvements au titre de la mutuelle et des tickets-restaurants n'ont pas été présentés après retenue sur traitement, et une régularisation est demandée aux agents concernés, diminuant d'autant plus leurs payes amputées !

Suite à ces liminaires, malgré les interpellations directes, le DDFiP a tenté de passer directement à la suite de l'ordre du jour se contentant d'un silence méprisant. Il a fallu l'interpeller de nouveau pour qu'il daigne revenir sur plusieurs points. Il n'a pas souhaité revenir sur la géographie revisitée mais a indiqué qu'un planning prévisionnel (mais provisoire) serait donné dans les jours qui viennent (2021 pour les réorganisations dites "faciles" et 2023 pour les réorganisations "complexes" comme le SIE Saint-Marcellin et le SGC hospitalier). Il a ajouté que ce n'était pas toujours simple car certains collègues qui lui auraient dit vouloir rester dans leur poste auraient changé d'avis depuis. Bref, les collègues ne savent pas ce qu'ils veulent, ils apprécieront...

Concernant les retenues sur salaire, le Directeur s'est réfugié derrière des consignes qui auraient été données par le Directeur Général. Or, La Direction Générale avait signifié aux secrétaires généraux des organisations syndicales que les Directions locales avaient le pouvoir de traiter le sujet, et donc que «les éventuelles demandes d'étalement formulées par les agents concernés auprès de leur service RH seraient bien entendu étudiées attentivement. » (échange par mail entre la DG et un secrétaire général, le 19/12/2019)

Qui ment ? D'après les propos tenus par le DDFiP de l'Isère, tout laisse à penser que ce serait le DG... Pourtant, le secrétariat du DDFiP avait localement proposé une rencontre en plein mouvement, notamment pour "discuter de l'étalement des journées de grève". Encore des mensonges ? C'est quand même incroyable tous ces menteurs qui entourent notre Directeur !

Apparemment, le DDFiP ne prend donc plus aucune décision et applique aveuglément les décisions nationales. A-t-il encore une utilité ? Il "assume totalement" son comportement. Il refuse la moindre parole de compassion envers les agents et il n'a aucune envie de travailler à l'apaisement avec leurs représentants.

Face à ce mépris, les représentants Solidaires et CGT ont pris la décision de quitter cette réunion.